



Les Anglais prennent les Forges au sérieux

Albert Tessier, M.S.R.C.

Numéro 14, 1949

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1080125ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1080125ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tessier, A. (1949). Les Anglais prennent les Forges au sérieux. *Les Cahiers des Dix*, (14), 165–185. <https://doi.org/10.7202/1080125ar>

Les Anglais prennent

les Forges au sérieux

Par l'abbé ALBERT TESSIER, M.S.R.C.

Perdus dans leur vallon isolé, les Forges Saint-Maurice n'en menaient pas large à la fin du régime français. Il est impossible de dire quel rôle précis elles tinrent dans la joute finale où se décidait le sort de la Nouvelle-France. Les documents font défaut. Alors qu'aux Archives canadiennes on trouve plus de 4,000 pages manuscrites sur les vingt premières années des Forges Saint-Maurice, les dossiers contiennent tout juste quelques pièces pour la période 1752-1760.

Cette pénurie trouve probablement son explication dans l'article 44 des capitulations qui spécifie que Bigot rapportera en France les registres et rapports de l'établissement royal des Forges sans que les vainqueurs y mettent le nez. L'intendant avait peut-être ses raisons pour tenir les enquêteurs à distance.

Le 8 septembre 1760, le directeur des Forges, Hertel de Rouville, procéda à l'inventaire complet de l'établissement. La régie d'Etat n'avait rien bousculé ! Sauf un martinet, la liste des bâtisses et appareils n'offre rien de neuf depuis l'enquête d'Estèbe en 1741. Rouville énumère 24 habitations : une maison de pierre de 80 pieds par 52; 6 maisons de pièces sur pièces; 17 haraques de pieux servant à loger les ouvriers, plus la chapelle et une boulangerie avec son four. L'usine proprement dite comprend : un *fourneau* avec *moulerie* et halle pour le charbon, 80 pieds par 30, avec, attenante, une chaussée en bois de 105 pieds; la *forge haute*, en pierre, desservie par une chaussée de 70 pieds; à côté, un magasin pour le fer et une halle à charbon; la *forge basse*, construite en bois, avec chaussée en pierre de 80 pieds, plus un magasin à fer et une halle à char-

bon; tenant à la dite forge, un martinet. Huit hangars et un moulin à scie complètent la liste des édifices. Les stocks se limitent à une trentaine de poêles à chauffer.

Les réserves de minerai et de matériel sont minimales : 2,000 barriques de minerai; 300 cordes de bois pour le charbon et 500 barriques de charbon cuit; 38,300 livres de fonte, fer et vieilles ferrailles. Avec des apprêts aussi maigres, la nouvelle administration ne pourra accomplir des merveilles.

Malgré leur état pitoyable, les Forges eurent l'heur d'intéresser les nouveaux maîtres du pays. Avec leur sens pratique les Anglais pressentirent que cette industrie lourde pouvait jouer un grand rôle non seulement dans la vie économique canadienne mais surtout dans celle de la Grande-Bretagne.

A peine installé dans son gouvernement des Trois-Rivières, Ralph Burton reçut du gouverneur Amherst l'ordre de remettre l'usine en marche.

Le 1er octobre 1760, Burton donne instruction à M. de Courval, inspecteur, de faire traiter la fonte immédiatement utilisable. Il lui enjoint de maintenir les ouvriers sur « le même pied que ci-devant » et d'engager les hommes nécessaires pour cuire du charbon afin d'augmenter les réserves. « Vous tiendrez, s'il vous plaît, portait l'ordonnance, un compte exact des gens que vous emploierez, du temps que dureront leurs travaux, et de la quantité de charbon qu'ils feront. »

Le lendemain, 2 octobre, un avis annonçait l'envoi de vivres « aux sept familles déjà nommées, aussi pour monsieur de Courval, ses deux domestiques et le chapelain, pour sept jours. » Le 22 octobre, le secrétaire de Burton mande à M. de Courval qu'il « lui envoie la barrique de taffia que vous demandez . . . Vous la distribuerez aux ouvriers, en tenant registre . . . »

La saison était trop avancée pour rallumer le fourneau; on s'en tint à des travaux de forge et à la coupe des 10,000 à 12,000 cordes de bois requises pour la marche du fourneau, ainsi qu'à l'ex-

traction et au charroi de la castine dont le transport se faisait plus facilement l'hiver.

Les travaux métallurgiques ne débutèrent qu'au printemps de 1761. Amherst avait donné ordre de procéder au ralenti, en attendant les décisions des plénipotentiaires qui discutaient les conditions du traité de paix.

La guerre de Sept Ans avait pris fin en Europe et les représentants des nations en cause se disputaient les dépouilles. Aux yeux de beaucoup d'Anglais le Canada n'offrait qu'un intérêt médiocre. Les traditionalistes continuaient à donner la préférence aux terres tropicales pourvoyeuses d'épices, de sucre, de soieries. Deux partis se formèrent : les uns réclamant l'île de la Guadeloupe, les autres donnant la préférence au Canada à cause de ses fourrures, de ses pêcheries, et surtout de son minerai de fer. Le ministre Shelburne plaida en faveur de la colonie canadienne et il mit en valeur les avantages que le Royaume retirerait de l'établissement des Forges Saint-Maurice pour sa marine et son industrie naissante. L'Angleterre écouta le clairvoyant Shelburne; délaissant l'île heureuse, elle opta pour le rude pays canadien. Les humbles Forges Saint-Maurice avaient pesé sur les destinées de notre terre !

Le Roi George III accorde aux Forges l'honneur d'une citation spéciale dans ses instructions du 7 septembre 1763. L'article 55 leur est consacré et Sa Majesté y indique clairement l'intérêt que la Couronne porte à cette industrie, « d'une grande conséquence pour notre service » et à laquelle il importe d'assurer tous les privilèges et toutes les protections possibles. « C'est notre bon plaisir, écrit le Roi, qu'aucune partie des terres sur lesquelles les dites forges ont été exploitées, ou d'où a été tiré le minerai employé dans ces forges, ou qui sembleront nécessaires et commodes pour cet établissement, soit pour avoir un libre accès au fleuve, soit pour produire l'approvisionnement nécessaire de bois, de grain et de foin, ou pour pacager du bétail, ne soit concédé à aucun particulier; et aussi, c'est notre bon plaisir, qu'un aussi grand territoire que possible, contigu aux

dites forges, ou les entourant, en sus de ce qui peut être nécessaire aux fins susdites, soit réservé à notre usage, pour être aliéné de la manière que nous indiquerons ou prescrirons plus tard. » George III répétera les mêmes avis dans ses instructions du 3 janvier 1775 au général Carleton. Il y reviendra de nouveau en 1786. Cette politique de réserves territoriales donnera lieu à des protestations publiques et à des débats parlementaires qui agiteront l'opinion de 1829 à 1852.

Au cours des négociations préliminaires du traité de Paris, les lords du Board of Trade de Londres avaient demandé à Murray un rapport précis sur les ressources du Canada. Le questionnaire minutieux, envoyé de Londres en 1762, reprit le chemin de la capitale au début de juin 1763, alors que le traité de Paris, signé le 10 février, était déjà proclamé officiellement à Montréal depuis une dizaine de jours.

Le colonel Burton, gouverneur des Trois-Rivières, avait répondu longuement à la question 16, qui s'enquérait du nombre de forges en activité au pays et du genre de travaux qu'on y exécutait. Burton fit de grands éloges du fer produit aux Forges Saint-Maurice, affirmant que des expériences conduites en présence du général Amherst avaient démontré que le fer de Saint-Maurice était supérieur à tout ce qui se produisait en Amérique et qu'il dépassait même en qualité les célèbres fers suédois.

Dans ce rapport aux lords commerçants de Londres, Burton se fait l'historiographe et le censeur de l'entreprise métallurgique édifiée à coups de sacrifices et d'erreurs par les Français. Il reproche aux dirigeants d'avoir suivi l'organisation de trop loin, d'avoir laissé se constituer une équipe de chefs aux pouvoirs mal définis et mal contrôlés. Ce nombreux personnel coûtait fort cher et donnait peu de rendement. Une autre erreur était d'avoir négligé la culture qui aurait permis d'obtenir sur place des aliments et du fourrage. Ces articles de première nécessité venaient de loin et coûtaient très cher d'achat et de transport.

En y mettant plus de mesure et de sagesse, affirmait Burton, on peut faire un succès de l'entreprise des Forges Saint-Maurice. Il faudra réparer et réorganiser, mais l'enjeu en vaut la peine car cette industrie pourra rendre « d'immenses services à la marine anglaise. » Il reste du minerai en quantité; les bois abondent; à peu de frais on aura des terres à foin et à pâturage; à 7 ou 8 milles au nord, on trouve de la castine et de la pierre de maçonnerie. Le ruisseau permettra l'aménagement de deux autres forges si l'entreprise prend de l'expansion.

De mai 1762 à mars 1763, Haldimand avait occupé le poste de gouverneur aux Trois-Rivières en l'absence de Burton chargé de mission à La Havane. L'administrateur intérimaire accorda une attention spéciale aux Forges. Il en fait mention à plusieurs reprises dans ses rapports et se félicite des résultats obtenus malgré un personnel réduit et un équipement très imparfait. En 1761 et 1762 la production s'élève à 285,400 livres de fer en barres plus 180 poêles à chauffer. Les frais d'opération atteignent \$11,325, laissant un profit rond de \$4,895 pour la seule année 1762.

A cette époque, les Forges ne comptaient que onze ménages, formant une population de 72 âmes. Il fallait souvent recourir aux ouvriers de l'extérieur. La consommation de bois pour les fourneaux atteignait environ 12,000 cordes par année. En 1762 Haldimand imposa la conscription des haches! Il ordonna aux capitaines de milice des paroisses environnantes de lever des recrues. Les hommes devaient fournir leurs outils et leurs vivres et « bûcher chacun quinze cordes de bois. » « Donnez vos ordres incessamment, prescrivait l'ordonnance, et avertissez-les qu'ils seront payés. »

Ces mesures énergiques produisirent leur effet. Au cours de l'année 1763, les Forges mirent sur le marché cent poêles d'un modèle nouveau arborant les armes britanniques. Les anciens modèles fleurdelisés étaient cotés à \$18.33; les nouveaux furent offerts à \$20 et \$21.66. Les distances étaient gardées! Cette même année

1763, on coula également 90 plaques de poêles à briques pour les foyers incapables de se payer le luxe d'un poêle en fonte.

Les résultats obtenus permirent aux autorités trifluviennes d'affirmer que les Forges pouvaient produire 800,000 livres de fonte par année. Sous Hocquart on avait atteint un million de livres. Avec une administration prudente, on pouvait escompter un profit annuel de \$6,000.00.

A la fin du régime militaire l'établissement des Forges avait pris les proportions d'un gros village. La population était passée de 72 à 273 en deux ans. Avec ses 644 habitants, la ville stagnante des Trois-Rivières pouvait se demander avec inquiétude si elle ne serait pas bientôt supplantée.

Au mois d'août 1764, le gouvernement civil remplaça le régime militaire. Des ordres venus de New-York demandèrent de remettre les Forges au gouverneur Cramahé. Le transport eut lieu en 1765. Malgré les succès encourageants des cinq dernières années de régie officielle, les autorités civiles aimèrent mieux affermer l'industrie que d'en assurer la direction. On mit les Forges à l'enchère.

Des commerçants de Québec mordirent à l'appât. Christophe Pélissier, personnage entreprenant et habile, forma une société de neuf membres et obtint, le 8 juin 1767, un bail de 16 ans, au prix annuel de 18 livres, 16 chelins (environ \$75). Ce n'était pas payer trop cher le privilège d'exploiter une affaire susceptible de donner \$6,000 de profit par an !

Pélissier avait bien choisi ses collègues. Il avait dosé habilement les hommes, prenant les uns pour leur influence, les autres pour leur expérience des affaires et pour leur argent. L'influence politique était assurée par deux membres du Conseil exécutif : Thomas Dunn, de Québec; Benjamin Price, de Montréal. Pélissier s'était adjoint en plus trois négociants de Québec : Alexandre Dumas, George Alsopp et James Johnson; un avocat, Collin Drummond, de Québec; un commerçant, Dumas Saint-Martin; et un marchand de Londres, Brook Watson.

Pélessier et Dumas semblent avoir été les principaux animateurs de la nouvelle Société. Dumas surtout brassait de grosses affaires. La chute de la monnaie de carte l'accula à une faillite en 1769⁽¹⁾. Il n'en continua pas moins à s'occuper des Forges Saint-Maurice. En 1771 il fit entrer dans la Compagnie un jeune homme arrivé au pays depuis cinq ans et qui avait déjà réussi à occuper l'attention publique. Pierre de Sales Laterrière dépassait de peu la vingtaine. Se proclamant médecin, il traita des patients que son aplomb réconfortait tout autant que ses remèdes. Pierre de Sales Laterrière prétendait être le fils du comte de Sales, seigneur du Languedoc. Aegidius Fauteux conteste ces prétentions nobiliaires, mais il concède au prétendu fils de comte toutes les caractéristiques du tempérament méridional : l'audace, la vantardise, une confiance illimitée en son étoile.

Laterrière, appuyé par Dumas, fut nommé commissaire de la compagnie à Québec. « Les revenus clairs et nets de cette nouvelle charge, écrit Laterrière, pouvaient monter à 300 louis par an . . . Je reçois et vends les produits de mes cyclopes; j'expédie pour Londres les fers en gueusets, je pourvois aux besoins des associés, enfin j'exécute leurs ordres de point en point. On est très content de moi. » Après quatre années de ces bons services, Laterrière reçut de Pélessier l'offre de venir résider aux Forges à titre d'associé et d'inspecteur des travaux. Il s'y rendit au printemps de 1775. « Je touchais, affirme-t-il, 125 livres courant par an de salaire; j'étais logé, nourri et éclairé, et j'avais en outre un intérêt d'un neuvième dans le bénéfice total; le tout ensemble pouvait me valoir entre 4 et 600 louis. » En ajoutant à ce revenu ceux de sa clientèle médicale, Laterrière pouvait mener un train de vie de grand seigneur. Il n'y manquait pas, si on en croit son journal. Il y parle de fêtes, de bals, de parties de plaisir. « Les jeunes demoiselles se plaisaient fort à ma compagnie. Où La-

(1) Laterrière tenait les comptes de Dumas. Dans ses mémoires, il écrit que la maison Dumas « manqua en 1769 et atermoya pour 33 mille livres sterling . . . Pour lui, ce pauvre monsieur, ayant remis ses affaires à ses créanciers, il se fit notaire. »

terrière n'était pas le vide se faisait sentir, à ce qu'elles me disaient souvent. »

Des événements graves venaient de se dérouler. Les armées américaines avaient envahi le Canada et des troupes ennemies tenaient garnison aux Trois-Rivières. La population ne s'en formalisait pas trop et certains personnages voyaient d'un bon oeil cette augmentation imprévue de clients. Aaron Hart, protégé des gouverneurs, fournisseur des troupes anglaises, ne se fit aucun scrupule de servir les occupants. Il existe des accommodements avec le loyalisme ! Le marchand hébraïque vendait ferme aux troupes royales, contre espèces solides; en même temps, il trafiquait avec les Américains, qui le payaient en monnaie de carte de la république. Mais les républiques en formation sont mauvaises payeuses. Hart l'apprit à ses dépens. Malgré tous ses efforts, il ne put jamais se faire rembourser une créance globale de \$1,604.00. La république voisine les lui doit toujours . . . avec les intérêts composés, de 1775 à 1949 . . .

Les relations de Hart avec les Américains ne s'inspiraient d'aucune idéologie démocratique. Il faisait du commerce, c'est tout. Mais il n'en fut pas de même pour Pélissier, directeur des Forges. Ce Lyonnais professait des idées avancées. Il sympathisait avec les tenants de la liberté et mit ses usines à leur service. Lors du siège de Québec en 1775-76, les assaillants creusèrent leurs tranchées avec des pelles des Forges; ils se défendirent contre les morsures du nordet avec des poêles des Forges; et les boulets qu'ils lançaient contre les murs de Québec provenaient des fourneaux des Forges.

Malgré l'échec du 31 décembre 1775 et la mort du général Montgomery, Pélissier garda sa confiance aux Américains et il continua de les appuyer. Le 8 janvier 1776, il expédie des Forges, au Congrès américain, un mémoire plus qu'imprudent. Il y relate ses négociations avec Montgomery et fait part du projet de réunir une Assemblée canadienne pour envoyer des députés au Congrès. La mort de Montgomery n'est pas un malheur irréparable. Les amis des Américains ne sont pas très nombreux, mais ils augmenteront rapi-

dement si Québec tombe aux mains des troupes américaines. Cet exploit n'offre aucune difficulté sérieuse, si on veut bien suivre ses instructions. Il fournit des précisions techniques qui permettront, en attaquant par la Porte de Palais, d'enlever facilement la ville aux royalistes. Alors les tyrans seront confondus, la justice triomphera, et les Canadiens timides se rallieront aux vainqueurs !

Pélissier énumère les moyens employés par les Britanniques pour tenir le peuple canadien en servitude : on a circonvenu habilement les capitaines de milice, les seigneurs et le clergé, qui sont devenus de fidèles supporteurs du pouvoir. Toutefois, Pélissier prévient le Congrès, qu'une fois maîtres du Québec, les Américains ne devront pas toucher à l'Evêque ni au clergé, qu'il faudra laisser la liberté religieuse au peuple et oublier que les prêtres « ont prié pour l'extermination de nos troupes ! »

Tout le mémoire prend pour acquis la victoire imminente des Américains. Il y avait là une légère erreur de vision. Pélissier ne se dissimule pas toutefois qu'il reste certains points inquiétants à régler. Il y a, par exemple, l'arrivée prochaine d'une flotte de secours portant plusieurs milliers de soldats anglais. Stratège en chambre, Pélissier suggère tout bonnement de brûler cette flotte, ennemie de la liberté.

Le directeur des Forges ne s'en tenait pas à des déclarations de principes. Le notaire Badeaux, dans son récit de l'occupation américaine, rapporte quelques-uns des agissements de Pélissier. Le 8 mars 1776, il envoie aux troupes américaines 2,000 livres de fer en barres à transformer en pelles pour le siège de Québec; le 14 avril, il soupe chez le général Arnold; le 15, Arnold lui rend la politesse; le 17, Pélissier est nommé colonel-général des troupes américaines. Le 1er mai, d'après Badeaux, Pélissier fait couler des bombes de 13, 9 et 7 pouces. Le 15 mai, il rend visite aux troupes américaines campées à Sorel, et, à son retour, il donne des directives aux Américains établis aux Trois-Rivières.

Mais avec l'arrivée des 10,000 hommes de Burgoyne, en mai

1776, la situation se corsa. Le 7 juin 1776, averti par le Grand Vicaire Saint-Onge que le gouverneur Carleton « ne serait pas charmé de le rencontrer », Pélissier ramassa ses papiers et ses valeurs et il prit en canot la direction de Sorel d'où il passa aux Etats-Unis. Il emportait avec lui, s'il faut en croire Laterrière, « plusieurs milliers de louis qu'il avait en masse, plus deux mille louis d'avance en fer, poêles et autres articles faits aux Américains. » Plus heureux que Hart, Pélissier se fera payer les \$8,000 dus par les Américains. Il passa ensuite en France. Tout incroyable que cela puisse paraître, on fit savoir au traître qu'il ne serait pas inquiet s'il lui plaisait de revenir au Canada. Mécontent de la façon dont on avait réglé ses affaires des Forges, Pélissier revint au pays en 1778, mais, après un bref séjour, il repassa en France.

Après la fuite de son chef, en 1776, Laterrière avait pris sa place à la direction des Forges. En 1778, il devint co-propriétaire et assumait la direction complète de l'établissement. Mais des soupçons planaient sur sa loyauté et Haldimand finit par le faire arrêter et incarcérer. Il resta plus de trois ans en prison. A sa sortie, en 1782, il passera en France, pour revenir bientôt au Canada et s'occuper exclusivement de sa profession médicale.

Les mémoires de Laterrière présentent un tableau probablement embelli de l'établissement métallurgique des Forges. « On y voyait, écrit-il, environ 130 maisons bien nettes, bien logeables aux ouvriers, de bons et beaux jardins et prairies et une belle et spacieuse maison. » Comment concilier ces chiffres avec ceux du recensement de 1765, qui indique 55 maisons, et avec ceux que donne *la Gazette de Québec*, pour l'année 1820, soit 55 maisons abritant 285 catholiques et 5 protestants. Où sont passées les 75 maisons d'excédent accordées par le mémorialiste?

Même exagération sans doute pour le personnel : « Une telle exploitation nécessitait l'emploi de 4 à 800 personnes, tant dans les ateliers que dans les bois, les carrières, les mines et pour les charbons. » Même en concédant que plusieurs de ces hommes n'habitaient

pas les Forges, il est difficile d'accepter le chiffre de 4 à 800 ouvriers, alors que la population totale n'atteint même pas 300 âmes.

Enfin, il faut accepter aussi avec méfiance les assertions de Laterrière sur les profits réalisés : « Le fourneau produisait un profit de 50 louis par jour, chaque chaufferie 50 louis par semaine, la moulerie 50 louis par coulage; en somme de 10 à 15000 louis par campagne de 7 mois. Les frais en emportaient les deux tiers; c'était donc le tiers net que les intéressés avaient annuellement à partager. » Des profits nets d'environ \$20,000 par année, c'était un rapport qui comptait à cette époque ! Il faut probablement faire ici une large part au pouvoir grossissant d'une imagination méridionale.

Dans ses mémoires, Laterrière met une complaisance visible à parler de ses succès mondains et à décrire la vie sociale des Forges. Avec une fatuité ingénue il trace de sa personne un portrait avantageux : « Jeune, de figure faite pour plaire, ayant de belles manières, avec un goût passionné pour la danse, je ne manquais pas d'amusements. J'étais si content de moi-même, voyant que tout me riait, que je donnai plusieurs bals et dîners . . . Les bals, les danses, dans la cour de l'établissement, nous amusaient beaucoup. Les gens étaient bons et ma qualité de médecin me faisait du bien sous le triple rapport physique, moral et politique. » Le village des Forges attirait beaucoup de voyageurs : « Les étrangers y venaient de tous les pays par curiosité. Les habitants de la ville des Trois-Rivières et des différentes paroisses du voisinage en faisaient autant; c'était joie et fête pour eux. Il était de règle qu'aucun des ouvriers ne retirât personne chez lui sans venir au bureau en avertir et demander la permission; si bien qu'il n'arrivait jamais rien d'indécent, ni d'accident, sans que nous en eussions connaissance. Nous étions informés même de leurs bals, de leurs danses, de leurs festins. Cette petite peuplade vivait ainsi heureuse aux Forges. »

Ce régime brillant prit fin brutalement pour Laterrière. Dumas assumait la direction de 1778 à 1783, date de l'expiration du bail. Esseyait-il d'obtenir un prolongement ? Il semble que non. Un nou-

veau bail de 16 ans, à \$75.00 par année, fut accordé à l'ancien secrétaire de Haldimand, Conrad Gugy, Suisse huguenot établi à Yamachiche. Ce protégé de Haldimand était, par surcroît, membre du Conseil Législatif. Il ne jouit pas longtemps de son privilège. La mort l'emporta subitement, le 10 avril 1786.

Des mains de ce favori, le bail passa à la firme Davidson & Lees qui paya 2,300 livres aux héritiers de Gugy. L'associé John Lees demeurait à Québec mais il devenait Trifluvien d'adoption et se fit élire facilement député des Trois-Rivières au premier Parlement canadien en 1792. Malgré ses attitudes anti-françaises, ses électeurs le maintinrent député jusqu'à sa mort, survenue en 1807. Pour le remplacer, « le bourg pourri des Trois-Rivières » accorda ses suffrages à Ezéchiel Hart, le premier Juif à devenir député d'un parlement dans l'Empire britannique. On l'empêcha d'ailleurs de siéger, mais ceci est une autre histoire !

John Lees s'était vite désintéressé de l'entreprise des Forges. Il avait cédé ses intérêts à son associé, Alexander Davidson, qui, à son tour, vendit ses droits, le 6 juin 1793, à MM. George Davidson, David Munro et Matthew Bell, pour la somme de 1,500 louis.

Cette transaction inaugure un régime qui durera cinquante ans. Depuis le début, les administrations successives des Forges avaient été peu d'années en place. Elles se remplaçaient les unes les autres, recommençaient en neuf, essayaient de réorganiser l'entreprise, tâchaient de se tirer de l'aventure sans trop de déficits. Avec Matthew Bell la situation change. Il voit grand, s'engage à fond, tient tête aux compétiteurs, résiste aux adversaires, soutient victorieusement la lutte sur tous les terrains. De 1793 à 1843, Matthew Bell manifestera beaucoup d'énergie et d'esprit de suite dans le développement des Forges.

Bell était venu au Canada vers l'âge de 15 ans. Cet Ecossais avait les qualités traditionnelles de sa race : audace, esprit de risque, suite dans les idées et les efforts. Agé de 24 ans lorsqu'il prit la di-

rection des Forges, Bell se sentait de taille à transformer de fond en comble les usines édifiées trop timidement par ses prédécesseurs.

Le bail racheté devait prendre fin le 10 juin 1799. Avant de se lancer dans des dépenses trop considérables, il fallait s'assurer la jouissance des Forges pour une période assez longue. Munro et Bell attendirent donc d'être sûrs d'un renouvellement. Au début ils se contentèrent des aménagements minima et ils laissèrent se créer un courant d'opinion défavorable. En 1797, le voyageur Isaac Weld garde de sa visite l'impression que les Forges sont sur le déclin. « La mine de fer est presque épuisée, écrit-il . . . On aura de la difficulté à trouver quelqu'un pour louer cette usine, vu que le minerais s'épuise. Les poêles sont le principal article de Saint-Maurice, mais on leur préfère les poêles d'Angleterre. »

Pourtant, Munro et Bell, mieux placés que quiconque pour apprécier la situation, commencèrent, plusieurs mois à l'avance, à circonvenir les autorités. Matthew Bell essaya même de se faire concéder l'entreprise pour une période de 99 ans. Si on ne pouvait lui accorder un bail à long terme, il exigeait le remboursement des frais encourus pour la restauration des usines. Il n'obtint qu'un bail d'un an qu'il accepta à titre de solution temporaire, bien décidé à emporter le morceau à la reprise des négociations.

Cet échec d'un homme puissant s'explique par des rivalités d'intérêts avec un groupe dirigé par Thomas Dunn, ancien associé de Péliissier. Depuis 1767, Dunn avait pris de l'importance. Il siégeait sur tous les Conseils créés successivement pour donner une apparence de libéralisme à l'administration. Membre de l'Exécutif en 1792, il siège aussi dans le Conseil législatif dont il assume la présidence de 1793 à 1814; en 1794, il sera nommé juge de la Cour du Banc du Roi; il deviendra même administrateur du Bas-Canada de 1805 à 1807, puis chef de l'Exécutif.

En 1793, Thomas Dunn s'était associé à l'Honorable John Craigie, à Joseph Frobisher, député de Montréal, et à John Coffin, député des Trois-Rivières. Ces quatre personnages bénéficiaient d'in-

fluences politiques considérables. Ils avaient obtenu le droit d'exploitation des gisements métallurgiques de la rivière Batiscan, avec l'arrière-pensée de mettre la main sur les Forges Saint-Maurice. La lutte fut serrée. Ils obtinrent partiellement gain de cause en 1799, mais, en 1800, Munro et Bell triomphèrent de leurs rivaux. Ils s'assurèrent le contrôle des Forges Saint-Maurice pour une période de cinq ans (1801-1806). Cette victoire leur coûta assez cher; au lieu du prix de 18 livres, 15 chelins, exigé depuis 1761, ils durent monter les enchères jusqu'à 850 livres par année.

Matthew Bell avait pris les grands moyens : il s'était fait élire député des Trois-Rivières en 1800! Il garda son siège quatre années seulement; en 1804, il le céda à son collègue Munro. Quatre années de vie politique lui avaient permis d'assurer ses positions et de nouer des amitiés précieuses. A la veille du renouvellement de son bail, Son Excellence Robert Shore Milnes l'appuya ouvertement; il loua sa ponctualité à payer ses redevances et recommanda le prolongement de son privilège, ajoutant même qu'il conviendrait d'ajouter 34,000 acres aux 144 milles carrés de terrain déjà concédés aux Forges Saint-Maurice.

Lorsque vint le renouvellement de bail, en octobre 1806, Thomas Dunn se trouvait administrateur du Bas-Canada. Son fils l'avait remplacé dans la Cie des Forges de Batiscan. Dunn hésita peut-être à soutenir ouvertement les prétentions toujours maintenues au sujet de la Compagnie rivale de Saint-Maurice. En tout cas, lors de la mise aux enchères, la Compagnie des Forges de Batiscan s'abstint de paraître. Bell eut beau jeu et il décrocha un bail de vingt ans pour un loyer annuel de 60 livres, au lieu des 850 livres qu'il avait payées jusque-là. L'Exécutif trouva la marge un peu forte. Il s'employa à faire annuler cet accord. Bell tint tête pendant quatre ans; mais, à partir de 1810, il lui fallut signer une autre entente, courant du 1er janvier 1810 au 31 mars 1831, à raison de 500 livres de loyer par an. Ce nouveau contrat était plus raisonnable, mais il constituait

malgré tout une victoire pour Bell, qui avait réussi à obtenir l'appui explicite de lord Castelreagh dans sa lutte contre le Conseil Exécutif du Bas-Canada.

Matthew Bell menait à ce moment une vie agréable et mouvementée. Marié en 1799 à une Ecossaise des Trois-Rivières, il partageait sa vie sociale entre la capitale et la région mauricienne. Il était de tous les clubs, de tous les groupes. Dans la somptueuse demeure Woodfield, à Québec, ou dans la Grande Maison des Forges Saint-Maurice, il menait la grande vie. Même les plus hauts dignitaires étaient flattés de prendre part à ses réceptions.

La vie du petit bourg des Forges s'était complètement transformée sous son influence. Les travaux avaient repris, la population augmentait et semblait fort heureuse. C'est du moins l'impression que nous laisse un voyageur d'ordinaire clairvoyant et précis, John Lambert, qui visita l'établissement en 1808.

Accompagnons-le dans ce voyage. Nous ne pouvons trouver occasion plus favorable pour voir les Forges sous leur meilleur jour. Lambert parcourut à cheval les neuf milles qui séparent le village des Cyclopes de la ville des Trois-Rivières. C'était au mois d'août. Au bout de la route brûlante qui débouchait sur le val, Lambert s'immobilisa un moment devant le paysage « truly romantic » qui s'étalait sous ses yeux. Au fond, sur le plateau qui domine la vallée, une soixantaine de petites maisons claires, flanquées de jardinets, mettaient une note sereine dans le décor sauvage. A gauche, la masse lourde du fourneau commandait un défilé de hangars, de halles, de barrages et de chemins d'eau; à droite, perchée sur la haute berge du Saint-Maurice, la Grande Maison avait l'air d'un prétentieux manoir seigneurial égaré en bordure d'une forêt sans fin. Dans le creux du vallon, le ruisseau, coupé de longs barrages, s'enflait en lacs lumineux. Des hommes, des attelages, animaient les routes et les sentiers; des bruits montaient, ponctués et écrasés par les coups sourds du gros marteau.

Après quelques élans lyriques, Lambert passe aux détails plus

prosaïques. Sans s'arrêter à décrire l'accueil qu'il reçut, il nous renseigne sur l'activité des Forges. La production industrielle a fort augmenté depuis que Munro et Bell ont pris l'affaire en mains. L'usine produit maintenant 1,000 poêles par année; on y fabrique en plus des socs de charrue, des chaudrons, des tourtières, des bassins, des chenets, des pièces pour moulins ou navires, des marmites, des bouilloires à potasse, du fer en barres, etc . . . Les poêles simples se vendent de \$12. à \$25.; les deux ponts atteignent \$40. et \$50.; les bouilloires à potasse, de \$80. à \$100. Une quarantaine de chevaux servent aux charrois; 300 hommes sont employés aux diverses besognes : fondage, moulage, battage du fer, coupe du bois, extraction de la mine, cuisson du charbon, charroyage de la pierre, des marchandises, etc . . .

Les forges demeurent en activité sept mois par année; les employés des fourneaux travaillent à la relève, par quarts de six heures; les autres ouvriers restent au poste du lever au coucher du soleil, ce qui est, dit Lambert, la journée normale des Canadiens français d'un bout de l'année à l'autre, « d'où grand avantage à les employer l'été, de préférence à l'hiver. »

John Lambert loue hautement la régie Bell, qui s'est montrée audacieuse, progressive, énergique. Elle a réussi, là où les Français n'ont encaissé que des échecs, bien qu'un intendant et une quinzaine d'employés supérieurs y aient amassé des fortunes.

Contrairement aux affirmations de Weld, John Lambert assure que le minerai abonde. On en trouve des gisements partout. Le sable ne manque pas, mais il est trop malléable. On en importe d'Angleterre, à \$9. la barrique, pour les travaux de moulerie.

Comme on peut s'y attendre, les hommes de peine, les manoeuvres, sont canadiens-français; les patrons, les spécialistes, les commis, sont presque exclusivement anglais ou écossais. La tradition s'est maintenue.

Il semble que cette fois l'affaire est sérieusement lancée. Bell voit grand; il sait faire jouer les influences politiques; il en impose

à tout le monde par son aplomb et sa sûreté. Durant de nombreuses années il tiendra les Forges en pleine activité et encaissera vraisemblablement des profits substantiels. Il fallait des revenus de prince pour tenir maison aux Forges et à Québec et pour donner les réceptions qui défrayaient la chronique mondaine de la gentry.

Dans sa demeure des Forges, Bell jouait au lord anglais. Il multipliait les fêtes, les dîners de gala, les bals fastueux. Des invités de marque y prenaient part, le gouverneur en tête. Une salle de la Grande Maison portait le nom de Chambre du Gouverneur et affichait un ameublement de grand luxe.

De toutes les manifestations mondaines de leur directeur, c'étaient les chasses à courre qui mettaient le plus en joie les habitants des Forges et des Trois-Rivières. Lorsque les membres du club Tally-ho s'amenaient pour la battue traditionnelle, la population assistait à un déploiement de grand style. Les cavaliers et les écuyères, en tenue colorée, caracolaient sur les montures mises à leur disposition par Matthew Bell. Le directeur libérait pour la circonstance les meutes de chiens spécialement dressés pour la chasse. Bell élevait des centaines de renards en captivité, uniquement pour servir de gibier à ses hôtes. « On allait, écrit l'abbé Napoléon Caron, lancer les renards dans les champs de la banlieue des Trois-Rivières, et alors les cavaliers se donnaient le plaisir d'une chasse aristocratique. Ils couraient à la poursuite des renards, à travers les champs couverts d'une belle moisson, en traversant les fossés, en sautant les clôtures; c'était une récréation élégante et superbe. Quand les renards avaient succombé, les hardis chasseurs et leurs meutes aboyantes retournaient aux Forges. Il ne restait à M. Bell que le soin d'acheter de nouveaux renards et de régler les dégâts causés. » Le lendemain, un de ses hommes passait dans chaque maison de la Banlieue et payait sans mesquiner les dommages subis par les habitants.

Bell était aussi amateur de courses de chevaux. « Lors d'un voyage en Angleterre, écrit P.-B. Casgrain, ayant été présenté au

roi Georges III, il reçut de Sa Majesté une coupe destinée aux courses des Trois-Rivières, alors devenues très en vogue, et dues à son initiative. »

Ces extravagances de grand seigneur étaient ruineuses, mais elles comportaient certains avantages. Elles assuraient à Bell un prestige utile auprès des grands et lui valaient de puissantes protections. Bien vu dans les milieux aristocratiques et politiques, le sportif directeur d'industrie jouissait aussi de la confiance des financiers. Il fut un des fondateurs de la Banque de Québec en 1818; administrateur de la Quebec Fire Assurance Company en 1822; et directeur de la Banque de Montréal en 1823. La même année, on le nommera au Conseil législatif dont il sera membre jusqu'à la suspension de la Constitution après les troubles de 1837. Il refusera toutefois de siéger sur le Conseil Spécial établi en 1838.

Alors que la popularité de Bell grandissait auprès des puissants, elle baissait rapidement dans le public, même aux Trois-Rivières. Les réactions populaires provoquées par Craig avaient soulevé le peuple. Après avoir envoyé au Parlement des députés d'une orthodoxie douteuse comme Lees, le Juif Hart, les juges Foucher et de Bonne, le « bourg pourri des Trois-Rivières » s'était ressaisi et avait choisi des représentants plus patriotes. La population commençait à se plaindre des abus du pouvoir et à se soulever contre les bureaucrates.

Elle avait une cible toute trouvée dans la personne de Matthew Bell. La mauvaise humeur du public trifluvien se cristallisa contre lui. On s'en prit au monopole qui détenait plusieurs lieues carrées de terrain aux portes mêmes de la ville, et qui bloquait toute expansion vers l'arrière-pays boisé.

Le bail de Bell expirait en 1831. Deux ans à l'avance, une campagne populaire s'amorça. Le 28 février 1829, Viger demanda à la Chambre d'examiner « quels seraient les meilleurs moyens de faire concéder des terres dans l'espace de 60 lieues environ en superficie qui sont actuellement incultes et qui se trouvent comprises dans le

Bail des Forges. » Cinq jours auparavant, P.-B. Dumoulin, député des Trois-Rivières, avait saisi ses collègues de la question et on s'était mis d'accord sur un texte qui fut adopté le 2 mars et soumis immédiatement à la considération de Son Excellence le Gouverneur.

En substance, cette adresse divisée en six points soumettait « qu'à cinq lieues au-dessus des Trois-Rivières et environ cinq lieues au-dessous, il n'y a en général de terres concédées, établies et cultivées en partie que dans un espace d'une lieue ou moins, à prendre des bords du fleuve; qu'à proximité de la ville se trouve un terrain de plus de 60 lieues de superficie, immédiatement susceptible d'être défriché; que les obstacles opposés à l'établissement et à la culture de ce terrain ont essentiellement nui au développement de l'industrie et surtout de l'agriculture dans le district des Trois-Rivières, et des ressources du bourg ou ville des Trois-Rivières, en particulier; que le plus puissant obstacle est la grande étendue de terrain comprise dans le bail des Forges Saint-Maurice; qu'il est nécessaire de prendre au plus tôt les moyens de faire céder les obstacles qui s'opposent à la concession et au défrichement de ces terrains. » Enfin, un dernier article avait trait à la colonisation et à l'ouverture au commerce libre des immenses espaces incultes du nord québécois détenus par les Postes du Roi.

Sur ce dernier point, les autorités pouvaient répondre qu'on avait commencé depuis 1828 l'exploration des régions du Haut-Saint-Maurice, du Lac Saint-Jean, de l'Outaouais, et que des conclusions seraient tirées en temps utile. Quant aux Forges, le gouverneur se contenta d'accuser poliment réception de l'adresse présentée le 2 mars 1829. Sa réponse, datée du 3 mars, n'était pas compromettante : « Ne désirant rien plus que d'avancer la culture et l'amélioration de la Province, vous assurerez la Chambre d'Assemblée que je m'appliquerai à faire disparaître (autant qu'il sera en moi) tout obstacle qui me paraîtra s'opposer à la formation de nouveaux établissements dans les espaces de terre mentionnés dans l'adresse. »

Bell para les coups par une contre-offensive. Un an avant l'échéance, en 1830, il se fit accorder un délai de douze mois par arrêté-en-conseil. Son titre de Conseiller législatif lui donnait accès aux coulisses. Mais les députés ne se tinrent pas pour battus. Ils reprirent la lutte en Chambre au printemps de 1831, et ils menèrent en même temps une campagne populaire pour protester contre les abus des autorités. Les habitants des Trois-Rivières et de la Banlieue avaient signé une pétition que P.-B. Dumoulin déposa devant la Chambre, le 21 février 1831. Le 24, Pierre Vézina, ancien député, présida une assemblée de protestation aux Trois-Rivières. Aylmer ne se laissa pas émouvoir et, le 25, il prévint la Chambre « qu'il ne se jugeait pas autorisé à accéder à sa représentation sans en référer aux autorités supérieures; il transmettra la requête sans délai pour la considération du gouvernement de Sa Majesté. »

Les députés connaissaient la valeur de ces réponses dilatoires. Ils se gardèrent bien de désarmer. A la session de décembre 1832, le Dr Kimber, député des Trois-Rivières, demande communication des réponses reçues d'Angleterre depuis le 1er décembre 1831, touchant les terres comprises autrefois dans le bail des Forges, et il soumet que le dit bail, expiré le 1er mars 1831, ne devra être loué en aucun temps sans les réserves mentionnées dans les adresses précédentes. Le représentant trifluvien s'élève avec force contre le monopole qui, « pour l'intérêt d'un seul individu, sacrifie l'intérêt de tous les habitants de ce district et laisse inculte un terrain qui pourrait faire un royaume en Europe. Ces terres, déclare l'orateur, ne sont d'aucune utilité pour l'individu qui en jouit; il n'en retire pas de bois, ni de minerai; elles ne lui servent que comme délassement pour la chasse, et c'est pour détruire les bêtes fauves de ces forêts qu'on entretient une meute à grands frais. »

Les pétitions, les assemblées populaires, pas plus que les adresses et les discours en Chambre, ne réussirent à émouvoir Son Excellence qui déclara que le bail de Matthew Bell avait été étendu jusqu'au mois de mars 1834 et qu'une extension ultérieure est main-

tenant sous la considération de Sa Majesté. Cette extension passa sans encombre : en 1834, Bell obtint un renouvellement de bail, aux conditions habituelles (500 louis par an), pour une période de neuf années. Par une sorte de défi, les autorités, au lieu de restreindre les terres réservées aux Forges, y ajoutèrent une tranche substantielle de 25,940 arpents, à prendre dans la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine.

La Chambre, déjà fort aigrie par les brimades répétées des conseils et du gouverneur, accueillit très mal cette provocation nouvelle. La Province entière était d'ailleurs en ébullition. La question des Forges Saint-Maurice passa temporairement au second plan. Les patriotes avaient bien d'autres griefs à jeter en pâture à l'opinion publique. Jusqu'à l'expiration du bail, en 1843, on n'avait qu'à courber la tête et à préparer un plan de campagne.

La bataille reprendra avec vigueur après les bouleversements de 1837-1838. Si Dieu prête vie aux « Dix », et si les lecteurs ne sont pas saturés, nous raconterons cette lutte finale dans le *Cahier* de 1950.

A handwritten signature in cursive script, reading "Abbi. Leblond Tessier". The signature is written in dark ink on a light background.